

# COMMUNE DE MIRABEAU

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 septembre 2023

Le lundi 11 septembre 2023, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 05 septembre 2023.

**Etaient présents** : Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Marie-Françoise DOMENGE

**Absents** : Monsieur Alexis DANAUS

**Pouvoirs** : Madame Karine DEBRAY par Monsieur Alain FASSINO, Madame Chantal BRUNI par Monsieur Noël BARATHON, Madame Cécile DUBAR par Monsieur Hugo DECROIX

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de la séance** : Alain FASSINO

### Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2023
- Décision modificative au budget communal
- Modification des statuts de Provence Alpes Agglomération : compétence santé, groupement de commande, mise à jour
- Adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur l'évaluation des charges transférées au titre de 2023
- Modification statutaire du SMAB (Syndicat Mixte Asse Bléone)
  
- Accélération énergies renouvelables sur la commune

### Délibérations du conseil:

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Modification statuts PAA : compétence santé

Le Maire,

**Explique** que le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de Provence Alpes Agglomération lors de sa séance du 14 juin 2023.

En application des dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal dispose de 3 mois à compter de la notification de la

délibération de Provence Alpes Agglomération pour se prononcer sur les modifications envisagées.

**Fait** lecture de la délibération du 14 juin 2023 modification des statuts de PAA : compétence santé, groupement de commande, mise à jour et des statuts modifiés de l'agglomération.

**Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération.

Approuvée à l'unanimité

### 3- Adoption rapport CLECT 2023

Pour rappel, la mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à Provence Alpes Agglomération et/ou aux communes consécutivement aux transferts de compétences opérés chaque année.

Les transferts de compétences à évaluer pour l'année 2023 concernent :

- le retour aux communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Malijai, Volonne et l'Escale de la compétence « enseignement musical en milieu scolaire » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT le 5 juillet 2023.

En application de l'article 1609 nonies C du Codes des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération ;

Vu la délibération du 14 juin 2023 de Provence Alpes Agglomération portant modification de la définition d'intérêt communautaire de la compétence « équipements culturel » ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT joint et après lecture de celui-ci ;

**Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2023, conforme au Code Général des Impôts.
- De notifier cette décision au Président de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Approuvée à l'unanimité

### 4- Modification statutaire SMAB

Le Maire,

**Explique** que le Comité Syndical du SMAB (Syndicat Mixte Asse Bléone) a approuvé une modification statutaire lors de sa séance du 6 juillet 2023.

**Fait** lecture du projet de statuts au 01/01/2024 du SMAB.

**Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**DECIDE** d'approuver les statuts modifiés du SMAB selon les termes votés en Comité Syndical le 6 juillet 2023.

Approuvée à l'unanimité

5- Vote de crédits supplémentaires - mirabeau

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21758 - 98	Autres inst.,matériel,outil. techniques	-1000.00	
2188 - 113	Autres immobilisations corporelles	1000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvée à l'unanimité

- Accélération énergies renouvelables sur la commune : M BARATHON, 1er adjoint explique aux conseillers qu'il faudrait que la commune se positionne sur le choix des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergie renouvelables. Le choix est fait de donner la priorité aux panneaux photovoltaïques et à la Géothermie dans les zones urbaines et péri urbaines de la commune.

Monsieur Hugo DECROIX

Monsieur Alain FASSINO



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Fassino', written over a faint circular stamp.